

Bulletin officiel du 30 avril 2021

### MUNICIPALITE DE SAVIESE *mise à l'enquête publique*

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Requérant et propriétaire : Valvert SA, Savièse  
Auteur des plans : Udry Construction SA, Savièse  
Type de réalisation : la construction de deux immeubles d'habitation  
Situation : parcelle no 2151, plan no 13, au lieu-dit « Les Mouresses » - coordonnées 593'153/122'560  
Zone : Résidentielle R30
- Requérants et propriétaires : Mme et M. Annick et Pascal Dubuis, Savièse  
Auteur des plans : Jérémie Dubuis sàrl, Savièse  
Type de réalisation : la pose d'une pergola  
Situation : parcelle no 7158, plan no 37, au lieu-dit « Tsampillon » - coordonnées 591'782/121'903  
Zone : Résidentielle R30
- Requérants, propriétaires et auteurs des plans : Mme et M. Franziska et Yannick Provost, Savièse  
Type de réalisation : la pose d'une brise-vue  
Situation : parcelle no 9891, plan no 54, au lieu-dit « Cretta di Rayes » - coordonnées 592'358/120'674  
Zone : Résidentielle R20
- Requérant, propriétaire et auteur des plans : M. Jean Reynard, Savièse  
Type de réalisation : la pose d'une pergola  
Situation : parcelle no 3857, plan no 28, au lieu-dit « Prinzières » – coordonnées 593'367/122'499  
Zone : Résidentielle R30
- Requérant et propriétaire : M. David Dubuis, Savièse  
Auteur des plans : La Gentiane Architecture sàrl, Savièse  
Type de réalisation : l'agrandissement de la terrasse  
Situation : parcelle no 22398, plan no 16, au lieu-dit « Zuchuat » - coordonnées 592'178/122'200  
Zone : Résidentielle R30
- Requérante et propriétaire : Mme Christine Debons, Savièse  
Auteur des plans : l'atelier d'architecture Claude-Alain Reynard, Savièse  
Type de réalisation : la pose d'une pergola  
Situation : parcelle no 11092, plan no 55, au lieu-dit « Zanschilla » - coordonnées 594'237/122'780  
Résidentielle R20

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 30 avril 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE